

## COMMUNE DE CHANIER

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250317-CM20252\_16-DE



Délibération N° 2025/02/016

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : Avenant à la convention avec la SEMIS pour le lotissement des 7 journaux – chemin de la Tonnelle

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie.

Par courrier du 3 février, la SEMIS propose la signature d'un avenant à la convention du 10 janvier 2005 relative à la création du lotissement des 7 journaux.

En effet, il s'agit d'actualiser la convention initiale datant de plus de 20 ans et d'y intégrer l'engagement de la SEMIS de rétrocéder à la commune, en plus des voiries et des espaces verts, les fractions de terrain délimitées par les plans de bornage correspondant à la partie longeant la voirie que la commune entend élargir chemin de la Tonnelle.

Vu l'avenant n° 1 à la convention avec la SEMIS pour le lotissement des 7 journaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de lotissement et les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Nathalie TREFFANDIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Treffandier', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le